



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 19 septembre 2013

## LE GOUVERNEUR CUOMO PROPOSE DE NOUVELLES RÉGLEMENTATIONS EN VUE D'INSTAURER DES RÉFORMES NOVATRICES DANS L'INDUSTRIE DES ASSURANCES OBLIGATOIRES

*Une enquête complète du DFS a révélé certains pots-de-vin et abus faits aux propriétaires de maison par l'industrie des assurances obligatoires*

*Les réformes mènent des efforts nationaux pour sauver les propriétaires de maison, éliminer les pots-de-vin et réduire les taux de prime à l'avenir*

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui que son administration propose un ensemble de nouvelles règles novatrices pour réformer l'industrie des assurances obligatoires. Les réglementations du Département des Services financiers (DFS) aideront à protéger les propriétaires de maison contre les abus, à éliminer les pots-de-vin dans l'industrie qui entraînent la hausse des primes et à faire économiser des millions de dollars aux propriétaires de maison, contribuables et investisseurs grâce à des primes réduites.

Après avoir mené une enquête complète, le DFS est parvenu à des [ententes](#) plus tôt cette année avec les principales compagnies d'assurances obligatoires faisant des affaires à New York – dont [Assurant](#), [QBE](#) et autres – pour mettre en oeuvre des réformes et offrir une restitution aux propriétaires de maison ayant subi un préjudice. Ces nouvelles réglementations du DFS feront en sorte que ces réformes s'appliquent à l'industrie à partir de maintenant, même si de nouvelles compagnies d'assurances entrent sur le marché.

« Il y a deux ans, mon administration a lancé une enquête dans l'industrie des assurances obligatoires ayant révélé des abus généralisés contre les consommateurs par des banques et des sociétés hypothécaires, a déclaré le Gouverneur Cuomo. Aujourd'hui, nous prenons une importante mesure pour redresser cette injustice et reformer l'industrie en proposant de nouvelles réglementations strictes en vue de protéger les propriétaires de maison. Les compagnies d'assurances devraient être avisées que l'État de New York continuera de s'attaquer aux abus dans l'industrie et de protéger les contribuables.»

French

Benjamin M. Lawskey, directeur des services financiers, a déclaré : « Notre enquête a révélé une culture du pot-de-vin dans une industrie qui gonfle les primes et cause de sérieux torts aux propriétaires de maison en difficulté. Ces nouvelles règles permettront de faire en sorte que les propriétaires de maison restent protégés et que les compagnies d'assurances obligatoires ne glissent de nouveau pas vers les mauvaises pratiques du passé. »

### **Enquête du DFS sur les assurances obligatoires**

En octobre 2011, le DFS a lancé une enquête dans l'industrie des assurances obligatoires. Une assurance obligatoire est une assurance contractée par une banque, un prêteur ou un fournisseur hypothécaire lorsqu'un emprunteur ne conserve pas l'assurance exigée par les conditions de l'hypothèque. Cela peut se produire lorsque le propriétaire de maison laisse sa police expirer (souvent en raison de difficultés financières), si la banque ou le fournisseur hypothécaire détermine que l'emprunteur n'est pas suffisamment couvert ou si le propriétaire de maison est obligé à prendre une assurance par erreur.

L'enquête du DFS a révélé que les primes d'assurance obligatoire exigées aux propriétaires de maison peuvent être de deux à dix fois supérieures à celles d'une assurance volontaire, en dépit du fait qu'une assurance obligatoire offre aux propriétaires de maison une protection nettement moindre qu'une assurance volontaire. En effet, même si les banques et les fournisseurs choisissent eux-mêmes la police d'assurance obligatoire achetée, les primes élevées sont au final facturées aux propriétaires de maison et, dans l'éventualité de forclusion, les coûts sont transférés aux investisseurs. Lorsque l'hypothèque appartient à ou est endossée par une entreprise commanditée par le gouvernement, comme Fannie Mae ou Freddie Mac, les coûts reviennent en bout de compte aux contribuables.

L'enquête du DFS a révélé que certaines compagnies d'assurances obligatoires étaient en concurrence en vue de faire affaires avec les banques et les fournisseurs hypothécaires dans le cadre de ce qu'on appelle de la « concurrence inversée ». Ainsi, plutôt que de faire de la concurrence en offrant des prix inférieurs, les compagnies d'assurances font de la concurrence en offrant une part effective de leurs profits. Ce partage des profits hausse le prix des assurances obligatoires en créant des mesures d'encouragement pour les banques et les fournisseurs hypothécaires, afin qu'ils contractent des assurances obligatoires à primes élevées. Car plus les primes sont élevées, plus les compagnies d'assurances paient les banques. Cette troublante toile de pots-de-vin chez certaines compagnies d'assurances obligatoires a permis de hausser les primes à des montants astronomiques pour de nombreux propriétaires de maison.

Les règles proposées dans le cadre des réformes des assurances obligatoires de New York, qui mène la voie au pays, incluent les exigences suivantes en vue d'éliminer la culture du pot-de-vin qui a envahi cette industrie et de réduire les primes :

- Les compagnies d'assurances obligatoires ne peuvent émettre d'assurance obligatoire sur une propriété hypothéquée par une banque ou un fournisseur affilié avec elles.
- Les compagnies d'assurances obligatoires ne peuvent payer à une banque ou à un fournisseur,

ou à une personne ou à une entité affiliée à une banque ou à fournisseur, des commissions sur les polices d'assurance obligatoire obtenues par ledit fournisseur.

- Les compagnies d'assurances obligatoires ne peuvent réassurer avec des polices d'assurance obligatoire une personne ou une entité affiliée aux banques ou fournisseurs ayant obtenu ces polices.
- Les compagnies d'assurances obligatoires ne peuvent payer de commissions contingentes à un rendement garanti ou à des taux de réalisation des risques.
- Les compagnies d'assurances obligatoires ne peuvent fournir des services impartis gratuits ou à un prix inférieur aux coûts aux banques et fournisseurs, ni à leurs affiliés.
- Les compagnies d'assurances obligatoires ne peuvent faire aucun paiement, y compris, mais sans s'y limiter, le paiement des dépenses, aux fournisseurs et prêteurs, ou à leurs affiliés, en vue de s'assurer des affaires.
- Les compagnies d'assurances obligatoires doivent fournir les avis qui conviennent pour s'assurer que les propriétaires de maison comprennent qu'il est de leur responsabilité de maintenir une assurance, et qu'ils peuvent acheter une police d'assurance volontaire en tout temps.
- Les compagnies d'assurances obligatoires ne peuvent excéder le montant maximum de la couverture d'assurance obligatoire sur les propriétés de New York.
- Les compagnies d'assurances obligatoires ou les affiliés doivent rembourser les primes d'assurances obligatoires pour toute période chevauchant la période de couverture d'une assurance volontaire.
- Les compagnies d'assurances obligatoires sont tenues d'informer régulièrement le Département des taux de réalisation des risques subis et indiquer de nouveau leurs taux lorsque les taux de réalisation des risques se situent sous 40 %, ce qui permet d'éviter l'inflation des primes.

Pour voir une copie des réglementations proposées par le DFS dans le cadre des réformes des assurances obligatoires du Gouverneur Cuomo, veuillez visiter le [http://www.dfs.ny.gov/insurance/r\\_prop/rp202t.pdf](http://www.dfs.ny.gov/insurance/r_prop/rp202t.pdf).

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur [www.governor.ny.gov](http://www.governor.ny.gov)  
État de New York | Executive Chamber | [press.office@exec.ny.gov](mailto:press.office@exec.ny.gov) | 518.474.8418